

ATTENTION DIRECTEURS DES RUBRIQUES  
AFFAIRES/FINANCE/SANTÉ  
SYMBOLE BOURSIER : AMB (TSX)



## **AMBRILIA BIOPHARMA PRÉSENTE UNE REQUÊTE D'ARBITRAGE À L'ENCONTRE DE MERCK**

**Montréal, le 30 décembre 2008** – Ambrilia Biopharma inc. (TSX:AMB) annonce aujourd'hui qu'elle a présenté une requête d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce internationale (CCI) afin de trancher un différend l'opposant à Merck & Co., inc. et à Merck Sharpe & Dohme Research Ltd (collectivement « Merck ») relativement à des points litigieux et des allégations liés à une entente de confidentialité du 14 novembre 2003 et à l'entente de licence exclusive ratifiée par Ambrilia et par Merck le 12 octobre 2006 ainsi qu' à certains brevets et autres droits d'Ambrilia. Au terme de nombreuses tentatives infructueuses pour s'entendre avec Merck, Ambrilia a conclu que l'arbitrage serait la meilleure façon de régler le différend rapidement.

« L'équipe d'Ambrilia a travaillé diligemment à la création d'un riche programme d'inhibiteurs de protéase du VIH et à en protéger la propriété intellectuelle. Cette solide fondation a permis de construire plus en avant au travers d'une collaboration d'affaires», a déclaré le Dr Philippe Calais, président et chef de la direction d'Ambrilia. « Or, à la lumière de récents développements, Ambrilia estime que Merck a failli à ses obligations. Ambrilia continue de croire non seulement que le PPL-100 et ses composés dérivés offrent des avantages aux patients séropositifs en comparaison aux autres inhibiteurs de protéases déjà commercialisés, mais croit également que ses positions relatives au partenariat prévaudront en arbitrage ».

### **À propos de l'entente de partenariat entre Ambrilia et Merck**

En octobre 2006, Ambrilia a ratifié une entente de licence exclusive accordant à Merck – par le biais d'un affilié – les droits mondiaux exclusifs sur son programme d'inhibiteur de protéase du VIH, incluant le produit principal PPL-100. En contrepartie, Ambrilia a touché un paiement initial de 17 millions \$ US et est éligible à recevoir des paiements en espèces pouvant atteindre 215 millions \$ US liés à l'atteinte de jalons de développement, cliniques, réglementaires et commerciaux, ainsi que des redevances sur les ventes futures du produit. Les termes de l'entente prévoient aussi des montants additionnels sous forme de paiements d'étape et de redevances pour le développement et la commercialisation futurs de chaque produit d'appoint et/ou produits reliés mis au point par Merck et qui s'inscrit dans le programme d'inhibiteur de protéase du VIH d'Ambrilia. Le 28 juillet 2008, Ambrilia a annoncé que Merck a stoppé le développement de l'inhibiteur de protéase du VIH, le PPL-100, aussi connu sous le nom de MK-8122, en attendant le résultat des efforts additionnels de recherche fondamentale visant l'évaluation d'autres prodrogues du PL-100 et possibilités de formules. Dans la même foulée, Merck a décidé d'explorer plus en profondeur la faisabilité d'accélérer le développement de produits d'appoint potentiels.

### **Ambrilia Biopharma inc.**

Ambrilia Biopharma inc. (TSX:AMB) est une société de biotechnologie qui se consacre à la découverte et au développement de nouveaux traitements pour les maladies virales et le cancer. La stratégie d'Ambrilia vise à tirer profit de son riche portefeuille de produits et de son expertise originale en virologie. Le portefeuille d'Ambrilia englobe des actifs dans le domaine du cancer et des antiviraux, y compris deux nouvelles formulations de peptides existants destinés au traitement du cancer, un peptide thérapeutique pour le cancer de la prostate, une plateforme de

libération ciblée pour le cancer, un programme d'inhibiteurs de protéase du VIH (dont les droits mondiaux exclusifs ont été accordés à Merck & Co.), ainsi que des inhibiteurs d'intégrase et d'entrée du VIH, des inhibiteurs du virus de l'hépatite C et des composés anti-influenza A. Le siège social d'Ambrilia, la recherche et le développement ainsi que les installations de fabrication sont situés à Montréal, avec un bureau satellite en France. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le site Web de la Société : [www.ambrilia.com](http://www.ambrilia.com)

## **Énoncés prospectifs d'Ambrilia**

*Ce communiqué de presse renferme des énoncés prospectifs qui reflètent les attentes actuelles de la Société à l'égard d'événements futurs. Il est possible que ces prédictions et autres énoncés prospectifs s'avèrent inexacts. La Société recommande aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, puisqu'ils comportent des risques et des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon considérable des résultats prévus. Ces risques et incertitudes sont tributaires d'un certain nombre de facteurs, notamment le résultat de l'arbitrage, le changement des conditions du marché, le succès des essais cliniques effectués dans les délais prévus, de même que des incertitudes liées à l'approbation des organismes de réglementation, à la conclusion d'alliances corporatives et à d'autres risques énumérés dans les documents d'information de la Société. Nous vous référons à la section "Facteurs de risque" de la notice annuelle de la Société, qui contient une analyse plus exhaustive des risques et incertitudes généralement reliés aux affaires de la Société. De tels énoncés sont également basés sur diverses hypothèses, dont l'achèvement de façon rapide et fructueuse d'études cliniques effectuées sur les produits d'Ambrilia démontrant leur efficacité et innocuité chez l'humain, leur commercialisation fructueuse dans les délais prévus de même que la réalisation des prévisions concernant les paiements d'étapes et autres revenus. À moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne l'y obligent, Ambrilia décline expressément toute obligation de mettre à jour ces énoncés prospectifs, même si Ambrilia prévoit que des faits nouveaux sont susceptibles de la faire changer de point de vue dans l'avenir.*

- 30 -

## **RENSEIGNEMENTS :**

Ambrilia Biopharma inc.  
Philippe Calais, Ph.D., Pharm.  
Président et chef de la direction  
Tél. : (514) 751 2003, poste 230  
[pcalais@ambrilia.com](mailto:pcalais@ambrilia.com)  
[www.ambrilia.com](http://www.ambrilia.com)